

ARRETE

**PORTANT PROCLAMATION DES RESULTATS POUR L'ELECTION PARTIELLE DE DEUX REPRESENTANTS AU CONSEIL
DE LA RECHERCHE
DE L'UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE
SCRUTIN DU 15 FEVRIER 2024**

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L. 719-1 à L719-3 et D. 719- 1 à D. 719-40 ;
Vu les statuts de l'Université Toulouse Capitole ;
Vu le règlement intérieur provisoire de l'université Toulouse Capitole ;
Vu l'arrêté d'organisation des élections en date du 18 janvier 2024 ;
Vu l'arrêté de recevabilité des candidatures du 02 février 2024 ;
Vu les procès-verbaux de dépouillement,

Article 1^{er}

A l'issue du scrutin qui s'est déroulé le 15 février 2024 à l'urne, sont proclamées élues au Conseil de la Recherche les personnes dont les noms figurent aux points 1-1 et 1-2 ci-après :

1-1 – Collège « autres personnels », au sens du 6° de l'article D.719 du code de l'éducation (hors techniciens et ingénieurs)

Collège « autres personnels » au sens du 6° de l'article D.719 du code de l'éducation	Siège à pourvoir : 1 Inscrits : 270 Votants : 50 Blancs ou nul : 1 Valablement exprimés : 49	1- CHABANAT Bénédicte	Titulaire
---	--	-----------------------	-----------

1-2- Collège des usagers – doctorants

Collège usagers DOCTORANTS	Siège à pourvoir : 1 Inscrits : 428 Votants : 5 Blancs ou nul : 0 Valablement exprimés : 5	CUERVO-ROBERT Carolina Et DAVEY-ROGERSON Eleanor	Titulaire Suppléante
----------------------------------	--	--	-----------------------------

Article 2

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera transmis à la rectrice de la région académique Occitanie, publié sur les sites internet et intranet de l'université Toulouse Capitole et affiché dans les locaux de l'établissement.

Fait à Toulouse, le 16/02/2023

Le président,

Hugues KENFACK

